

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 27 mars 2023

1. COMPETITIONS

1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- TOP 14 à l'issue de la 20ème journée de la saison 2022/2023, et
- PRO D2 à l'issue de la 24ème journée de la saison 2022/2023.

1.2 Stade d'accueil de la Finale PRO D2

A l'issue de la consultation organisée par la LNR, le Comité Directeur de la LNR a désigné Toulouse comme ville d'accueil de la finale de PRO D2 le samedi 27 mai 2023.

La rencontre aura lieu au Stade Ernest Wallon et la billetterie sera ouverte d'ici la fin avril.

1.3. Calendrier TOP 14 / PRO D2 / IES7

Le Comité Directeur a validé le calendrier des dates et les règles d'établissement des oppositions pour la saison 2023/2024.

1.3.1. Calendrier des dates

Le Comité Directeur a validé la structure du calendrier ci-joint.

Conformément à la convention FFR-LNR, ce calendrier sera définitif après son approbation par la FFR. La communication aux médias interviendra donc après le Bureau Fédéral du 3 avril. Les éléments ci-dessous sont communiqués aux clubs aux fins d'information et ne doivent pas faire l'objet d'une communication externe.

● Période Coupe du monde

- PRO D2 :
 - Principe de programmation sur 2 jours avec 3 créneaux de diffusion en décalé comme pour le reste de la saison régulière
 - Créneaux décalés (par principe) = 19h et 21h
 - Créneau du multirugby = 19h30 (par principe) ou 19h45 (cas spécifique)

- Enchaînements des Journées pendant la coupe du monde
 - Enchaînement J3/J4 PRO D2 et J5/J6 PRO D2 → 1 jour de préparation en moins par rapport à un rythme « classique »
 - Enchaînement J5/J6 et J6/J7 → 2 semaines
 - Enchaînement J7 (jeudi/vendredi) / J8 (mercredi/jeudi) retenu pour privilégier l'affluence dans les stades et compte-tenu du rythme des journées les semaines qui précèdent
- TOP 14 : reprise du championnat le lendemain de la Finale sur toute la journée

● Période Noël et Nouvel An – TOP 14

- J10 - TOP 14 - Journée avant Noël – programmation événementielle exceptionnelle
 - vendredi 22 décembre
 - 1 match décalé à 19h
 - 1 match décalé à 21h
 - Super samedi rugby le samedi 23 décembre de 14h à 21h
 - Pas de match le dimanche 24 décembre
- J11 - TOP 14 – BOXING DAYS – programmation événementielle du vendredi soir au dimanche après-midi

● Focus programmation pendant la Période Tournoi des 6 Nations

27/01/2024		J13	J18
03/02/2024	FR / IRL (V à 21h)	J14	
10/02/2024	ECO / FR (S à 15h15)		J19
17/02/2024		J15	J20
24/02/2024	FR / ITA (D à 16h)	J16	J21
02/03/2024		J17	J22
09/03/2024	PDG / FR (D à 16h)	J18	J23
16/03/2024	FR / ANG (S à 21h)		
23/03/2024		J19	
30/03/2024		J20	J24

- Logique de programmation TOP 14 : pas de positionnement d'une journée lorsque la France joue le samedi
- Logique de programmation PRO D2 : pas de positionnement d'une journée lorsque la France joue le samedi

1.3.2. Principes d'établissement du calendrier des oppositions

Sur proposition de la Commission sportive, le Comité Directeur les principes d'établissement du calendrier des oppositions :

- Absence de symétrie entre les matches allers et les matches retours, avec 7 journées d'écart minimum entre le match aller et le match retour (reconduction du principe appliqué en 2022/23)

- Equilibre du nombre de matches à domicile et à l'extérieur sur chaque phase :
 - TOP 14 : pour chaque club, 6 ou 7 matches à domicile par phase dont 2 matches à domicile et 2 matches à l'extérieur entre la 1^{ère} journée et la 4^{ème} journée (reconduction du principe appliqué en 2022/23)
 - PRO D2 : pour chaque club, 7 ou 8 matches à domicile pour chaque phase
 - dont 2 matches à domicile et 2 matches à l'extérieur entre la 1^{ère} journée et la 4^{ème} journée (reconduction du principe appliqué en 2022/23)
 - dont 2 matches à domicile et 2 matches à l'extérieur entre la 5^{ème} journée et la 8^{ème} journée (nouveau 2023/24 du fait des journées de PRO D2 pendant la période de la Coupe du Monde)
- Alternance entre les matches à domicile et les matches à l'extérieur (reconduction des principes appliqués en 2022/23) :
 - Maintien de l'alternance comme règle prioritaire
 - TOP 14 et PRO D2 : suppression des pivots entre la 1^{ère} et la 2^{ème} journée
 - Limitation autant que possible à 4 pivots (série de 2 matches consécutifs à domicile ou à l'extérieur) par club sur la saison
 - Suppression des séries de 3 matches consécutifs à domicile ou à l'extérieur (hors demande spécifique et justifiée par le club).
- Positionnement d'une journée spécifique « Supporters / Derbys » (« Fans Days ») en TOP 14 et PRO D2
- Prise en compte des souhaits du diffuseur conformément aux dispositions contractuelles et des affiches programmées en « Prime Time » à toutes les journées (reconduction du principe appliqué en 2022/23)
- Prise en compte des demandes des clubs (reconduction des principes appliqués en 2022/23):
 - Pas de limitation du nombre de souhaits des clubs,
 - Priorisation des souhaits par ordre d'importance,
 - Délocalisation : (i) 1 date demandée : 3 clubs adverses au minimum à proposer, (ii) 1 club demandé : 3 dates possibles au minimum à proposer ; sous réserve de compatibilité entre les différentes demandes, la LNR veillera à faciliter les projets de délocalisation dans les conditions (dates et adversaires) privilégiées par les clubs.
 - Prise en compte des demandes des clubs après analyse par la LNR de leur recevabilité.
- Limitation du nombre de matches à domicile entre les équipes proches géographiquement (i) entre les clubs participant à un même championnat, (ii) entre les clubs de TOP 14 et de PRO D2 (reconduction des principes appliqués en 2022/23).
- Limitation du nombre de matches à domicile entre un club de TOP 14 ou de PRO D2 et un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 d'une même ville, si la demande est formulée par le club et dans la mesure du possible (reconduction des principes appliqués en 2022/23)
- S'agissant des souhaits des clubs, et comme la saison précédente - pas de prise en compte :
 - des demandes de positionnement particuliers de « matches de galas » qui ne sont pas des matches délocalisés
 - des demandes de matches à l'extérieur en J1 (hors justification liées à la réalisation de travaux)
 - des demandes de matches à domicile sur la dernière journée de saison régulière

Le planning prévisionnel d'établissement du calendrier des oppositions est le suivant :

- mi-mai : ouverture de la plateforme de saisie des souhaits clubs ;
- 6 juin : date limite de réponse des clubs (fermetures des accès E-drop) ;
- 6 Juin – 16 Juin : analyse des souhaits, échanges avec les clubs, transmission des souhaits diffuseur à la LNR + Analyse des Calendriers Ligue 1 / Ligue 2 (sous réserve LFP) ;
- 19 Juin – 27 Juin : constitution des calendriers et analyses des livrables ;
- 28/29 Juin : communication des calendriers TOP14 et PRO D2.

1.3 Dispositif JIFF

Conformément à l'article 25.1 des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a arrêté la moyenne intermédiaire du nombre de JIFF par feuille de match de chaque club :

- à la 20ème journée pour le TOP 14,
- à la 23ème journée pour la PRO D2.

Pour rappel, chaque club professionnel doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison à l'exception des clubs promus en TOP 14 (14 la première année, 15 la deuxième). La moyenne requise afin de pouvoir bénéficier de l'incitation financière est de 17 (15 la première année pour les clubs promus en TOP 14, 16 la deuxième).

Clubs TOP 14	Moyenne à la J20 2022/2023
Bayonne	16,15
Bordeaux	17,45
Brive	16,70
Castres	16,75
Clermont	18,55
La Rochelle	17,40
Lyon	17,80
Montpellier	16,15*
Paris	18,90
Pau	18,85
Perpignan	15,10
Racing 92	18,80
Toulon	16,20
Toulouse	21,50

Moyenne TOP 14 : 17,59

**demande en cours de traitement (J20) pouvant impacter la moyenne*

Clubs PRO D	Moyenne à la J23 2022/2023
Agen	16,61
Angoulême	17,22
Aurillac	17,65
Béziers	16,26
Biarritz	15,52 *
Carcassonne	16,96
Colomiers	17,78
Grenoble	17,70
Massy	17,22
Montauban	17,22
Mont-de-Marsan	16,91
Nevers	17,09
Oyonnax	17,09
Provence	16,74
Rouen	17,04
Vannes	16,09

Moyenne PRO D2 : 16,94

** demande en cours de traitement (J17/J23) pouvant impacter la moyenne*

1.4 Avenant n°1 Convention FFR/LNR

Conformément à l'article 3.2.1. de la convention FFR/LNR, le Comité directeur a validé l'organisation d'un rassemblement de 3 jours du 6 au 9 juin 2023 des joueurs non qualifiés pour les demi-finales susceptibles d'intégrer le groupe de préparation de la Coupe du Monde et évoluant dans un club non qualifié pour les demi-finales du TOP 14.

Cette disposition sera soumise pour approbation par la FFR et fera l'objet d'un avenant (n°1) à la convention FFR/LNR.

2. LABEL STADE

Le Comité Directeur de la LNR a constaté l'attribution par la Commission stades du label stades PRO* au Rouen Normandie Rugby et validé le versement en conséquence des sommes du Fonds Stades.

3. PARTENARIATS

Le Comité Directeur a acté le renouvellement de plusieurs partenariats (TOIP 14 / PRO D2 / In Extenso Supersevens) qui feront l'objet d'une communication spécifique, ainsi que la conclusion d'un nouveau partenariat sur l'In Extenso Supersevens avec la marque Daunat pour une durée de 2 éditions (2023 et 2024).

4. COMMUNICATION

- Dates et lieux du village TOP 14 Extra Tour :
 - Rouen, 22-23 Avril
 - Vannes, 28-29 Avril
 - Aix en Provence, 6-7 Mai
 - San Sebastian, ½ Finales de TOP 14, 9-10 Juin

- Date de la Nuit du Rugby 2023 : 20 novembre (à l'Olympia)

5. INTERNATIONAL

Un processus de révision de la Règle 9 relative à la mise à disposition des joueurs en équipe nationale par World Rugby.

Dans ce cadre, la LNR a présenté des propositions - élaborées en concertation avec l'UCPR - d'amélioration des processus administratifs et d'assurance, et d'introduction d'un mécanisme d'indemnisation du club au titre de la mise à disposition du joueur en équipe nationale, historiquement organisée à titre gratuit.

6. FINANCES

Le calendrier de présentation aux clubs des étapes budgétaires est le suivant :

- Critères de distribution au sein de chaque championnat dans le cadre du 70/30
 - 22.03.23 : Commission Finances
 - 03.04.23 : Bureau
 - 12 et 13.04.23 : Présidents / DG des clubs de PRO D2 et TOP 14 (1 séance par division)

- Estimé V1 2022-23 et lettre de cadrage aux clubs sur les versements 2023-24
 - 04.04.23 : Commission Finances
 - 17.04.23 : Bureau
 - 24.04.23 : Comité Directeur

- Budget LNR 2023-24 et du Guide relatif aux règles de distribution aux clubs 2023-24
 - 05.06.23 : Commission Finances
 - 09.06.23 : Bureau
 - 21.06.23 : Comité Directeur
 - 06.07.23 : Assemblée Générale

7. ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2023

Le Comité Directeur a fixé l'Assemblée générale de fin de saison le 7 juillet 2023 à Toulon sur le Campus du RCT.

La journée du 7 juillet se déroulera ainsi :

- 8h45 –9h30 : Comité Directeur
- 9h30 –12h30 : Assemblée Générale

Une réunion des présidents de clubs sera organisée la veille.